

## **SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2014**

*(convocation du 05/08/2014)*

L'an deux mil quatorze, le mercredi vingt sept août à vingt heures quarante cinq minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. BELLAIL Rémi, MARIE Marcel, LEROUX Jacques, FREMOND Hervé, HAMCHIN Thierry, FERREY Jean-François, BRIENS Dominique, GABRIELLE Jean-Pierre, AGNES Jean-Noël, DUREL Sébastien, OUITRE Florian, MMES GAMBILLON Marie-Claire, HERMAN Marie-Laure, HAREL Anne.

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE** : Madame Nadia JACQUES

**Secrétaire de séance** : Monsieur Florian OUITRE

### **Ordre du jour de la séance**

- 1- *Point sur les travaux de la construction de la mairie, de la salle de convivialité, de l'atelier municipal et des sanitaires publics*
- 2- *Proposition de prêt pour le financement de la construction des bâtiments publics*
- 3- *Travaux voirie : goudronnage voie de dégagement rue de la Pitonnerie et goudronnage de la voirie du lotissement de l'Hôtel du Nord*
- 4- *Sortie du chemin de la Grandinière*
- 5- *Carte communale : terrain Gorregues et réserve à incendie*
- 6- *Archives communales*
- 7- *Informations diverses*

### **C.C.A.S.**

Monsieur le Maire invite tous les membres du Conseil Municipal au repas des Cheveux Blancs qui aura lieu le dimanche 05 octobre et propose de se répartir le travail à réaliser pour que cette manifestation se déroule dans de bonnes conditions.

### **FÊTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Monsieur MARIE, Président du C.F.L.G. pour la réussite de la fête communale.

### **BULLETTIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du dernier bulletin municipal.

### **CONSTRUCTION MAIRIE-SALLE DE CONVIVIALITE-ATELIER MUNICIPAL ET SANITAIRES PUBLICS**

Monsieur le Maire remet à chaque Conseiller le planning des travaux en précisant que la réception du chantier est prévue en juillet 2015.

Monsieur le Maire pose la question de l'aménagement paysager autour des nouveaux bâtiments publics ; Monsieur OUITRE est chargé de se renseigner auprès du lycée agricole pour savoir si ce projet d'aménagement est susceptible d'intéresser le Lycée agricole. Parallèlement, une esquisse d'aménagement extérieur sera demandée auprès de Monsieur LAQUAINE, architecte.

En ce qui concerne l'acoustique de la salle de convivialité, une étude sera demandée. Monsieur le Maire est chargé de contacter Monsieur MACE, maire d'Heugueville sur Sienne afin d'obtenir des renseignements sur les travaux de la salle des fêtes qui a bénéficié d'un traitement acoustique qui semble donner pleinement satisfaction.

Monsieur le Maire propose de mener une réflexion pour le décor intérieur des bâtiments.

La commission des travaux est chargée de faire des propositions pour les différents aménagements.

### **DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT**

Monsieur DUREL, Adjoint et Monsieur le Maire présentent le projet de réalisation d'un Contrat PSPL d'un montant total de 500 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de construction de la mairie, de la salle de convivialité et de l'atelier municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée :

**DELIBERE :**

Pour le financement de cette opération, Monsieur Rémi BELLAIL, Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant total de 500 000€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Type** : Prêt au Secteur Public Local (PSPL)
- **Montant** : 500 000€
- **Durée de la phase de préfinancement** : 6 mois
- **Durée de la phase d'amortissement** : 25 ans
- **Périodicité des échéances** : trimestrielles
- **Index** : livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1%
- **Révisabilité du taux d'intérêt à échéance** : en fonction de la variation du taux du LA
- **Amortissement** : constant
- **Typologie Gissler** : 1A

A cet effet, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds.

### **TRAVAUX VOIRIE – VOIE DE DEGAGEMENT RUE DE LA PITONNERIE**

Monsieur AGNES, Adjoint et Monsieur le Maire présentent le devis des Etablissements LEHODEY T.P. concernant l'enrobé de la voie de dégagement le long de la rue de la Pitonnerie afin d'améliorer la circulation pour l'accès à l'école.

Le conseil municipal décide de ne pas faire de caniveau en béton, seul un petit creux dans la haie sera fait pour l'écoulement des eaux pluviales. En ce qui concerne l'entrée de la cour de Monsieur PETETIN, elle restera à sa charge, Monsieur le Maire est chargé de le rencontrer afin de l'en informer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant ces travaux nécessaires au vu de la circulation du car de ramassage scolaire le long de la voie,

**DECIDE :**

De confier les travaux de goudronnage à l'Entreprise LEHODEY T.P. et d'accepter le devis d'un montant de 5 743.50€ H.T.

### **TRAVAUX VOIRIE DU LOTISSEMENT COMMUNAL DIT DE L'HOTEL DU NORD**

Monsieur AGNES, Adjoint informe le conseil municipal qu'il reste les travaux de goudronnage à réaliser sur la voirie du lotissement communal dit de l'Hôtel du Nord ainsi que la pose de 3 candélabres.

Il précise que lors du marché initial seul un revêtement en gravillonnage avait été prévu.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, considérant ces travaux nécessaires au vu de la circulation le long de la voie,

DECIDE :

De confier les travaux d'aménagement de la voirie à l'entreprise LEHODEY T.P. comme prévu lors de l'acceptation du marché initial et d'accepter le devis d'un montant de 11 837€ H.T. correspondant à la Plus Value pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'enrobé à chaud noir à la place du revêtement bi-couche dont la durée de solidité est nettement moins longue.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de demander à Monsieur LELYON de passer ses fourreaux avant les travaux afin d'éviter d'endommager la route.

Ces travaux seront réalisés au courant du mois de septembre.

Un virement de crédits est nécessaire compte tenu du montant des travaux par rapport à l'inscription des fonds lors du budget primitif.

### **SORTIE DU CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE**

Monsieur le Maire rapporte le compte-rendu de sa rencontre avec Monsieur ADAM du Conseil Général qui a donné comme solution d'abattre le bâtiment se trouvant en bordure de la route.

Monsieur le Maire expose son échange avec Monsieur GAUDIN, propriétaire du bâtiment à abattre et donne lecture de ses différents courriers avec comme conclusion, qu'il n'est pas hostile à ce que la commune fasse abattre 4 à 5m avec toutefois la condition de refaire le pignon et de couper les arbres et arbustes gênants.

Le conseil municipal décide de proposer une indemnité forfaitaire de 2 000€ à Monsieur GAUDIN pour l'emprise d'une partie de son bâtiment.

La commune prendra à sa charge les travaux de démolition ainsi que la réalisation du pignon.

### **SORTIE DU CHEMIN DE LA GRANDINIÈRE – ATTRIBUTION MISSION**

Monsieur le Maire expose la proposition de mission du Cabinet VARIANCE relative à la démolition partielle d'un bâtiment jouxtant la RD 2 pour un montant de 500€ H.T.

Cette mission a pour objet de porter assistance à la maîtrise d'ouvrage :

- pour établir le projet, suivre la déclaration de travaux ou la demande de permis de démolir,
- pour établir un dossier de consultation des entreprises et suivre la consultation
- pour suivre le chantier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier cette mission au Cabinet VARIANCE pour un montant de 500€ H.T.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents se rapportant à cette affaire.

### **CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux courriers adressés aux propriétaires disposant actuellement de terrains en zone constructible, 2 demandes de permis de construire pour chacune 2 maisons ont été déposées.

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal les ébauches établies par le Cabinet VARIANCE afin de les étudier.

Monsieur OUITRE préconise qu'il faudrait résoudre le problème de la route de la Pitonnerie et de sa circulation en créant la nouvelle voirie avec sortie sur le lotissement rue d'Argouges avant toute construction supplémentaire dans le secteur de la Pitonnerie. De plus la circulation des piétons est difficile sur la voie de la Pitonnerie du fait d'aucun trottoir ou accès piétonnier.

Monsieur le Maire propose d'établir le droit de préemption urbain sur le secteur du bourg afin que la commune soit informée des futures ventes de terrains.

Afin de construire une réserve à incendie pour le secteur de la Pitonnerie, une demande de cession gratuite de terrain sera demandée à Monsieur Yves LEMIERE dans sa parcelle située en face du parking de l'école.

En ce qui concerne le projet de révision de la carte communale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame DYTRYCH accepte de vendre à la commune une bande de terrain pour un accès futur en cas d'agrandissement des zones constructibles dans ce secteur.

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera procédé à une enquête publique sur la révision de la carte communale.

### **TERRAIN MONSIEUR GORREGUES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur GORREGUES n'a toujours pas répondu aux divers courriers adressés et donc qu'il a chargé Madame GAMBILLON, adjointe de le contacter.

Madame GAMBILLON donne le compte rendu de son entretien avec Monsieur GORREGUES qui lui a émis le souhait de revendre ses terrains à la commune.

Le conseil municipal, au vu de l'estimation présentée par le Cabinet PRY TECH pour la création d'un lotissement, et après en avoir délibéré, a chargé Madame GAMBILLON de faire la proposition à Monsieur GORREGUES pour un rachat des terrains au prix de 3€ le M2.

### **ARCHIVES COMMUNALES**

Madame HAREL, Adjointe, présente les différentes solutions afin de faire le tri dans les archives communales en prévision du déménagement.

Les archives départementales acceptent qu'une personne se déplace gratuitement afin d'assurer son rôle de conseil et de faire le point sur le tri.

Le Centre de Gestion propose une archiviste pour préparer le déménagement afin de guider le tri à effectuer pour un forfait de 220€ par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire appel aux deux services et de demander au Centre de gestion d'établir un devis.

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du canton de SAINT MALO DE LA LANDE se charge de la mise en place des activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires et donc demande l'utilisation des locaux communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La mise à disposition gratuite des locaux communaux au profit de la communauté de communes de Saint Malo de la Lande,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dans le cadre des activités périscolaires avec renonciation à recours au profit de la Communauté de Communes.

### **ECOLE**

Madame HAREL, Adjointe, informe le Conseil Municipal de l'arrivée de Madame MEUNIER, nouvelle Directrice de l'école en remplacement de Monsieur DUTHEIL.

### **EAU-ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur FENOILLERE, concernant le prix de l'eau pratiqué dans la commune pour les habitants dont les maisons sont raccordées à l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire charge Madame GAMBILLON et Monsieur A GNES, Adjoints, de faire le point sur l'assainissement individuel et d'adresser des courriers aux personnes dont les travaux étaient à réaliser en urgence selon le rapport établi lors du contrôle afin qu'elles fassent remettre en état leur assainissement dans les meilleurs délais.

### **CHIENS EN DIVAGATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu plusieurs requêtes concernant des chiens en divagation qui effraient différents animaux, en cas de persistance, une plainte sera déposée en Gendarmerie.